

Image not found or type unknown



INTERRUPTION DE MARQUAGE AU SOL ZONE PAYANTE

Par **caius**, le **28/05/2009** à **11:13**

Même cas de figure que maffo55, stationnement sur un emplacement n'ayant pas de marquage au sol dans une zone payante, avec en prime un PV n°2 ayant pour motif " Stationnement non autorisé hors emplacement délimité " art R917-10 .

Et bien sur, un panneau uniquement sur le trottoir opposé indiquant " Stationnement autorisé uniquement sur les emplacements délimités" .

Conclusion: PV légal ou pas?

Merci d'avance.